

DECISION N°10-2016
Décision portant nomination du comptable matière

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER GEORGES DAUMEZON,

- Vu le décret du 9 septembre 1899 modifié le 9 août 1919,
- Vu l'instruction codificatrice n°00-31-M21 – Tome III,
- Vu le décret n°51-980 du 27 juillet 1951 relatif au cautionnement des économistes,
- Vu l'article D.6143-33 et suivants du Code de la Santé Publique,
- Vu la décision n°21-2015 en date du 31 octobre 2015,
- Vu l'arrêté en date du 2 décembre nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur du Centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury les Aubrais,
- Vu l'organigramme de la direction du Centre hospitalier Georges Daumezon en date du 1^{er} septembre 2015,

DECIDE

Article 1^{er} : Madame Isabelle BRIVET, Directrice adjointe chargée de la logistique, des achats et du patrimoine à compter du 1^{er} avril 2010, est nommée comptable matière.

Article 2 : La base de cautionnement s'élève au double de la moyenne arithmétique des traitements maximum et minimum d'un directeur adjoint d'hôpital de classe normale, soit 69 676,63 €.

Article 3 : la présente décision, qui remplace et annule à la date de sa signature la décision de délégation de signature n°21-2015 précitée du 31 octobre 2015, sera notifiée à l'intéressée, affichée dans l'établissement, publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au conseil de surveillance et au trésorier de l'établissement.

Fait à Fleury les Aubrais, le 27 janvier 2016

Le Directeur,

Signé : Jean-Yves BOISSON